


Informations


ACADEMIE DE POITIERS

Bulletin Régional de la Section Académique du SNETAA

Efficacité Indépendance Laïcité

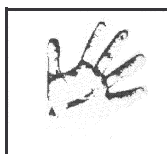
n° 123 - Mars 2004

Bimestriel - Prix : 0,50 euros - CCP LIMOGES 0171550U02770

SOMMAIRE :

 Page 1 : Edito
 Page 2 : Avancement d'échelon et hors-classe
 Page 3 : Calendrier
 Page 4 : Entrevue avec la Région
 Page 5 : Mouvement Intra
 Page 6 : Mouvement Intra

C.P.A.P.: 0908 S 06663

 Impression au siège, 1 rue Georges Bizet
 17200 Royan - tel 05.46.38.78.06
 Directeur de la publication : C. Boé

P

 SNETAA INFORMATIONS (Académie de Poitiers)
 siège: 1 rue Georges Bizet 17200 Royan

PRESSE distribuée par LA POSTE
 Déposé le 18-03-04 : Agence de Poitiers Bel-Air

1
2
3


avenir de l'école publique !

En cette période électorale nombreuses sont les déclarations d'intentions, les promesses... En quelques semaines chacun(e) a pu constater l'intérêt porté à la formation professionnelle dans notre pays et dans notre région...

Et si nous regardions cela plus près ?

La Carte des formations préparée (et imposée) par le Rectorat se réclame de la nécessité de l'enseignement professionnel mais ferme des classes au motif d'une optimisation qui n'est qu'un calcul destiné à « gagner » des postes budgétaires... Le Conseil Régional se voudrait plus proche de la France d'en-bas, attendre un peu et réfléchir aux mesures éventuelles (lire page 4), mais se plie aux arguments comptables...

Et pourtant j'ai entendu, nous avons entendu, dans la bouche du 1er ministre, cette reconnaissance, cette affirmation de « l'intelligence de la main » ! Il y aurait donc, comme nous le proclamons depuis des années et des années une « culture professionnelle », une « culture ouvrière »... n'en déplaise aux tenants d'une culture dite « légitime »... aux partisans du collègue unique et à ceux du lycée du même métal ! Dans la même période, lors d'un débat télévisé, j'ai entendu encore un éminent responsable politique défendre la formation professionnelle à partir d'un exemple intéressant : les étudiants en médecine, durant leur cursus, font des « stages » dans les hôpitaux... Donc il serait légitime que ceux qui se préparent à un métier en fassent de même... Et d'en conclure qu'il faut relancer l'apprentissage !!!
 Et l'Enseignement Professionnel Public ?

Le courrier du lendemain... Peut-être vais-je trouver dans cette invitation à voter pour d'autres (un grand parti d'opposition) une raison d'espérer ? Eh non, là-encore je ne trouve que l'intention de développer l'apprentissage... sans mention des Lycées Professionnels publics !

Le SNETAA se veut indépendant et n'invitera bien évidemment pas à tel ou tel vote dans le cadre des élections régionales... Par contre rien n'empêche, dans son canton, dans sa région d'interroger tel(le) ou tel(le) candidat(e) sur la question de l'enseignement professionnel... en rappelant que toute formation est ou se devrait être « professionnalisante » ...

Et dans ce cadre pourquoi le SNETAA (avec eiL) ne serait-il pas le syndicat laïque et indépendant qui regrouperait tous ceux qui, jusqu'à l'université, défendent les formations professionnalisantes, qualifiantes et émancipatrices ?

Voilà le combat qui pourrait être celui des années à venir...

 Claude Boé
 Royan, le 14 mars 2004

Avancement d'échelon et accès à la hors-classe

Le 30 janvier 2004 s'est tenue la CAPA consacrée aux promotions et à l'accès à la hors-classe. Cette réunion a également été consacrée aux demandes de ré-adaptation.

La « dotation » accordée à notre académie est cette année de 51 passages à la hors-classe : 49 en fonction du barème, auxquels il convient d'ajouter 2 promotions hors-barème décidées par le Recteur (qui dispose de 5% du total à cet effet). Ce contingent est nettement inférieur à celui de l'an dernier (- 19)... et nous avons montré, dans notre déclaration, qu'il est plus difficile à un(e) PLP qu'à un certifié d'accéder à la hors-classe !

La déclaration du SNETAA sur ces différents points est disponible sur notre site internet académique.

51 PLP vont donc accéder à la hors-classe : le dernier promu cette année a un total de **272 points**.
(Les éléments du barème figurent dans la circulaire rectorale ainsi que sur notre site)

L'avancement d'échelon se fait comme prévu par le statut des PLP :

- Sont inscrits sur les listes chaque année les enseignants promouvables.
- 30% des promouvables sont promus au grand choix, en fonction de leur note globale
- 5/7 de la nouvelle liste avancent au choix

Les autres avancent à l'ancienneté.

| CAPA du 30-01-2004 (statistique portant sur le dernier promu de chaque échelon) | | | | |
|---|--------------|----------|--------------|----------|
| | grand choix | | choix | |
| échelon | Note globale | né(e) en | Note globale | né(e) en |
| 4 à 5 | 71 | 02/68 | /// | /// |
| 5 à 6 | 75 | 03/71 | 72 | 03/72 |
| 6 à 7 | 78,5 | 09/68 | 76 | 12/64 |
| 7 à 8 | 81,5 | 12/56 | 78,5 | 04/61 |
| 8 à 9 | 86 | 06/65 | 81 | 10/45 |
| 9 à 10 | 89 | 04/50 | 86 | 11/52 |
| 10 à 11 | 93 | 02/56 | 90 | 01/54 |

Rappelons que la CAPA est une instance consultative dans laquelle les élus du personnel veillent au respect des textes, de la justice et demandent la plus grande transparence... La décision finale appartient au Recteur.

Aussi le SNETAA, fidèle à sa conception du syndicalisme et se refusant à toute démarche clientéliste et démagogique, avertit ses adhérents promouvables de l'avis donné par la CAPA pour leur promotion ou leur non promotion à titre confidentiel et officieux.

Mouvement INTRA 2004



Calendrier académique

16 mars : Bureau académique à Niort

25 mars : Congrès académique à Rochefort

9-28 avril : Saisie des demandes de mutations « intra »

4-7 mai : Congrès National à Tarascon sur Ariège

18 mai : CAPA Notation + Congés de Formation Professionnelle des PLP

24 mai : Groupe de travail « Vœux et barème intra »

14 juin : CAPA Mutations « intra »

22 juin : Groupe de travail MA : notation, avancement, Congés de formation professionnelle

24 juin : Groupe de travail « révisions d'affectations »

09 juillet : Groupe de travail TZR

15 juillet : Groupe de travail MA

24 août : GT affectation des stag. IUFM

25-26-27 août : GT affectations MA et Contractuels

Que vous ayez ou non participé au mouvement « inter »

Faites parvenir vos dossiers syndicaux :

- Fiche « intra » parue en page centrale de l'AP spécial mutations
- Pièces justificatives (de cette année)

Il est important que vos représentants disposent de ces pièces

aux **commissaires paritaires** chargés de votre discipline d'enseignement.

➤ **Voir pages 5 et 6**

Je fais parvenir à mon commissaire paritaire SNETAA ma fiche syndicale accompagnée du double de la demande saisie sur SIAM et des pièces justificatives... avant le 15 mai

Notation administrative :

Chacun(e) va prochainement être amené(e) à signer la proposition de note faite par son chef d'établissement ou de service. Votre signature signifie simplement que vous prenez connaissance de cette note et de l'appréciation qui l'accompagne... Vous pouvez contester cette proposition : vous le mentionnez et vous écrivez à Madame le Recteur pour exprimer les motifs de votre contestation. (courrier adressé au SPE)

Vous alertez bien évidemment votre secrétaire départemental SNETAA et vous nous adressez un double de votre demande de révision.

CFP : Si vous avez fait une demande de Congé de Formation Professionnelle, n'oubliez pas d'adresser au Secrétariat Académique du SNETAA un double de cette demande....

Maîtres auxiliaires et Contractuel(le)s :

En cas de problème contactez :

- Patrick MACHET
05 49 64 29 45
- Serge GROSSIN
05 49 50 15 42
- Frédéric FERRACCI
06 84 76 76 34

Le SNETAA-eiL à la Région

Le SNETAA-eiL a été reçu en audience le 2 février 2004 par M. Claude Binaud, président de la commission éducation et M. Obrecht directeur des lycées, assisté de M. Fisher.

La délégation académique était composée de Claude Boé secrétaire académique, assisté de Jean-Pierre Ardon , Françoise Bureau , Henri Lalouette , Sophie Texier .

D'entrée le président de la commission éducation a rappelé l'attachement de la région à l'enseignement professionnel et au dialogue avec les syndicats et le SNETAA en particulier. Interpellé ensuite par le SNETAA sur la carte des formations qui prévoit de nombreuses suppressions de sections dans l'enseignement professionnel de notre académie, M. Binaud a réaffirmé l'opposition de la région aux propositions rectorales en l'état. Il souhaite le gel des fermetures de section cette année pour se donner le temps de la réflexion, à laquelle le SNETAA serait associé...

Il a également indiqué que des restructurations, en milieu rural, passant notamment par la « mise en réseau » des établissements, seraient inévitables et qu'il fallait s'y préparer. Ces restructurations seraient, a-t-il précisé, accompagnées par la région sur les plans financier et humain. En tout état de cause pour M. Binaud la région et le Rectorat sont « condamnés » à s'entendre. (*Le SNETAA interprète cela comme un risque de voir l'acceptation inévitable par la Région de la fermeture de sections en milieu rural et un compromis au détriment des élèves et des personnels.*)

L'attitude de Madame le Recteur est même qualifiée de « courageuse » par le président de la commission. *Le SNETAA comprend que des restructurations peuvent être nécessaires et ne refuse pas le changement mais souligne les contradictions existantes entre les fermetures de sections dans l'enseignement public, comme les 4^o Technologiques ou les formations des métiers du bâtiment, au motif qu'elle ne correspondent plus à un besoin, et la réouverture de ces mêmes sections dans l'enseignement privé, comme les Maisons Familiales et Rurales, ou les C.F.A..* L'élu de la région évoque alors la complémentarité entre les différents types d'enseignement professionnel.

Le SNETAA considère que l'évolution ne doit pas se faire au détriment de l'enseignement professionnel public, qui serait surdoté en personnel d'après le ministère et le Rectorat. La logique comptable devient prédominante au détriment de la réalité du terrain, ce que l'élu reconnaît volontiers. Le SNETAA rappelle que l'enseignement professionnel est concerné par la moitié des suppressions de postes alors qu'il représente une proportion bien moindre de l'enseignement public dans l'académie. L'addition paraît profondément injuste.

Ces observations étant faites, pour ce qui est de la carte scolaire 2004, le SNETAA prend bonne note des intentions de la Région et remercie celle-ci de l'écoute dont elle a fait preuve sur les autres sujets évoqués ce jour (l'e.i.L, les dangers du lycée unique, les Structures Pédagogiques en LP jusqu'au niveau III, l' AIS dans l'académie, les CAP 3 ans en liaison avec l' AIS, l'avenir du Baccalauréat Professionnel, les Personnels de l'Education, les Futurs Lycées Professionnel en Poitou-Charentes, etc ...).

Force est de constater que cette déclaration de la région n'a été suivie d'effet qu'à la marge... et certainement grâce à l'action des personnels... Il reste que cette optimisation présentée par le Rectorat comme « salutaire » se traduit surtout par un gain d'une quarantaine de postes budgétaires de PLP pour l'administration ! Des collègues vont par conséquent être touchés par des mesures de carte scolaire et de nombreux élèves de zones rurales vont devoir effectuer des déplacements pour suivre la formation de leur choix... à moins qu'ils n'aillent dans d'autres types d'établissements...

Documents de référence :

- **B.O. spécial n° 8** du 13 novembre 2003
- **n° 453 de l' A.P. (SNETAA-eil, SNCA-eiL, SNO-eiL)** consacré entièrement aux mutations et aux premières affectations.

+ le livret des **Dispositions académiques** qui sera disponible dans les établissements à partir du début avril et téléchargeable sur le site du rectorat de Poitiers...

(les éléments de cette circulaire seront également en ligne sur notre site académique)



Qui ?

- Les « arrivants » dans l'académie
- Ceux qui sont actuellement affectés à titre provisoire dans l'académie (après « inter »)
- Les PLP qui achèvent un stage de reconversion
- Les personnels qui font l'objet d'une mesure de carte scolaire
- Les titulaires souhaitant une réintégration
- Les personnels gérés hors académie et qui souhaitent revenir dans leur ancienne académie
- Les titulaires qui souhaitent une autre affectation
- Les stagiaires ex-titulaires qui ne peuvent être maintenus sur leur poste



Quand ?

Du 09 avril au 28 avril

(vacances de printemps du samedi 17/04 au dimanche 02/05)



Comment ?

- ⇒ Sur l'internet : par SIAM
<http://www.ac-poitiers.fr>
ou <http://www.education.gouv.fr>
ou plus directement
<https://siam.ac-poitiers.fr>

Un ordinateur connecté doit être mis gratuitement à votre disposition dans votre établissement.

- ⇒ Après avoir saisi vos vœux (y compris vos préférences pour les TZR), un accusé de réception arrivera dans votre établissement d'affectation ou de rattachement actuel.
- ⇒ Attention : le barème pour les TZR va être sensiblement modifié cette année.
- ⇒ Il est essentiel de vous rendre dans votre établissement entre le 29 avril et le 03 mai afin de vérifier ce document, éventuellement de le corriger, d'y joindre vos pièces justificatives si nécessaires et de le signer avant retour vers le Rectorat de Poitiers.
Conservez des copies de ces documents que vous joindrez à votre fiche syndicale.

Besoin d'une explication, d'une aide pour formuler vos vœux ?

Venez aux réunions « intra » du SNETAA

Si vous n'êtes pas encore adhérent, vous pourrez le devenir sur place...

| | | |
|------------------------|-------------------|------------------------------|
| Mercredi 14 avril 2004 | de 14 h 30 à 17 h | LP J. Rostand - ANGOULEME |
| Mercredi 14 avril 2004 | de 14 h 30 à 17 h | LP Rompsay - LA ROCHELLE |
| Mercredi 14 avril 2004 | de 14 h 30 à 17 h | LP Les Grippeaux - PARTHENAY |
| Mercredi 14 avril 2004 | de 14 h 30 à 17 h | LP Hôtelier - POITIERS |
| Judi 15 avril 2004 | de 17 h à 19 h 30 | IUFM de POITIERS |

Ces réunions sont ouvertes à tous, titulaires et stagiaires (IUFM ou en situation)

Vos commissaires paritaires académiques SNETAA

| | | |
|--------------------------|--|---|
| Françoise LEJEUNE | 5 rue des Grands Clos 17220 La JARNE Tel : 05 46 56 62 59 | 0080 Doc 0210 Lettres Histoire 0221 Lettres Allemand 0222 Lettres Anglais 0226 Lettres Espagnol 6500 Enseignements artistiques |
| Patrick MACHET | 13 avenue de la Fûtaie 79200 POMPAIRE Tel : 05 49 64 29 45 | 1315 Maths Sciences 5100...Electronique...etc.... 5200...Electrotech...etc.... 6310 Cond. routier + Maîtres auxiliaires et contractuels |
| Sophie TEXIER | 178 route de Bonnes 86000 POITIERS Tel : 05 49 61 29 37 | 7140 Horticulture 7200-7202 Biotechno... 7300 STMS 8510-8520... Hôtellerie |
| Françoise BUREAU | 2 Impasse La Bruyère 79100 THOUARS Tel : 05 49 96 16 14 | 2200...GITC, Entex, Brod. etc.... 4100 Génie Méca. Constr. 4200 Génie Méca. Prod. 4500 MVA - 4550 MSMA + Chef de travaux |
| Gérard GRANGETEAU | Les Grands Voisins 16590 BRIE Tel : 05 45 94 24 53 | 2100 -2110-2120 G. I. Bois.... 2320 Miroiterie 2400...Struct. Métal. 3010...3020...Génie civil 3100 Génie thermique |
| Samuel SEGUY | 4 rue Lamartine 16260 Chasseneuil / Bonnieure Tel : 05 45 39 62 07 | 8011 CAB (secrétariat) 8012 COB (comptabilité) 8013 Vente |

Claude BOE assure la coordination (05 46 38 78 06)

Jean-Pierre ARDON répond à vos questions posées sur notre site internet

<http://www.chez.com/snetaapoitiers/>